



2 RUE DE LA JUSTICE, 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com / Tél: 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

MODALITÉS DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES

-

Saison Sportive 2025

-

**ÉQUIPE DE FRANCE U23
TRIATHLON**

version au 31 janvier 2025

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles. Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

INDICE DE PERFORMANCE

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleur(e)s sportifs (ves) qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « World Triathlon Ranking » des sportifs (ves) portant les 8 premiers dossards (à la date du lundi précédant l'épreuve) :

$$I.P. = \frac{\text{rang dossard 1} + \text{rang dossard 2} + \dots + \text{rang dossard 8}}{8}$$

La FFTRI communique sur son site internet les I.P. des épreuves de Coupes d'Europe et de Coupes du Monde retenues dans les modalités de sélection et les critères de résultats afférents.

La FFTRI se réserve le droit de recalculer l'I.P. jusqu'au jour de l'épreuve dans le cas où la liste de départ définitive serait différente de la liste de départ du lundi précédant l'épreuve (dossards 1 à 8).

TESTS DE SÉLECTION

Des tests de sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde U23 sont organisés **le samedi 03 et le dimanche 04 mai 2025 à Cannes** sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant.

Les tests de sélection concernent les licenciés FFTRI, hommes et femmes nés entre 2002 et 2005, bénéficiant d'une condition d'accès en coupe d'Europe Elite en 2025 (critère de droit ou critère de choix discrétionnaire).

Les sportives et sportifs n'ayant pas de condition d'accès en coupe d'Europe Elite peuvent faire une demande d'invitation avant le 04 avril 2025 au Directeur Technique National à l'adresse : testsedf@fftri.com.

Le DTN appréciera au cas par cas la recevabilité des demandes.

Les sportifs qui désirent passer les évaluations doivent **remplir le formulaire en ligne avant le 04 avril 2025** : <https://docs.google.com/forms/d/1fB5ANJ8E-11AYRgsvyWxVAUbZKIBFyr0LNRoQ2BThc/preview>

MODALITES GENERALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection. Le comité de sélection est composé du Directeur Technique National, du DTN adjoint en charge du Haut Niveau, du vice-président en charge du Haut Niveau et du médecin référent du collectif.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2025.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation. Pour les épreuves organisées sous l'égide de World Triathlon, les sportifs sélectionnés doivent aussi remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 55 de la Constitution World Triathlon.
4. Une place peut être attribuée au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Une deuxième place peut être attribuée au choix du sélectionneur sur la base des résultats internationaux 2024, ainsi que pour toutes places supplémentaires qu'attribueraient les instances internationales World Triathlon (W.T.) et Europe Triathlon (E.T.).
5. Les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'Équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si, après application du point 5, le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la FFTRI, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'Équipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Équipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tout ou partie du quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Dans le respect des objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, la sélection reste subordonnée :
 - a. à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau, de la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles) dûment signée dans le délai imparti ;
 - b. au respect des principes directeurs du calendrier de l'Équipe de France U23.Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement aux obligations ci-dessus.
11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure ;
 - b. d'une pathologie ;
 - c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;

- d. d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire prévue pour un sportif inscrit sur liste ministérielle (SHN, SCN, Espoirs) ou inscrit dans une structure d'entraînement du Projet de Performance Fédéral, d'une absence totale ou partielle du suivi médical exigé par World Triathlon pour participer à une épreuve internationale (Pre Participation Examination) ;
- e. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;
- f. du non-respect du plan individuel d'actions validé par le DTN et mentionné dans la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau, la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

- 12. Le suivi médical exigé par World Triathlon (PPE) consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical. Le sportif devra effectuer tout examen complémentaire au PPE demandé par tout médecin fédéral.
- 13. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.
- 14. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
- 15. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFTRI se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
- 16. Les dispositions prévues aux articles 5 et 7 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ou un critère d'éligibilité ont été significativement impactés par :
 - a. un incident de course de grande ampleur (exemple un accident),
 - b. des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles ayant notamment entraîné un format de course modifié,
 - c. un incident anormal, généralement complètement hors du contrôle des sportifs (exemple un chien/véhicule errant sur le parcours).
- 17. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Équipe de France. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

CHAMPIONNAT DU MONDE - DISTANCE STANDARD

Lieu : WOLLONGONG (Australie)

Date de l'épreuve : du 15 au 19 octobre 2025

Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2002 et 2005 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal World Triathlon : 3 Femmes / 3 Hommes

Quota attribué à la France : aucun quota précis n'est attribué à la FFTRI

World Triathlon inscrit les sportifs sur la liste de départ selon le classement World Triathlon Ranking. Lors de l'établissement de la liste de départ, une fois que trois fédérations nationales ont obtenu 3 places, le quota maximum est réduit à 2 sportifs par fédération nationale.

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir terminé un Triathlon Standard ou Sprint ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) ou Championnat d'Europe Elite, à l'une des places ci-dessous **entre le 29 mars et le 20 juillet 2025¹** :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
IP < 10,00	TOP 16
IP 10,00 à 25,99	TOP 12
IP 26,00 à 40,99	TOP 8
IP 41,00 à 60,99	TOP 5
IP 61,00 à 80,99	TOP 3
IP 81,00 à 110,99	TOP 1

¹ Aucune épreuve organisée en indoor, pour tout ou partie de l'épreuve, ne peut être considérée comme support de sélection pour un critère d'accès ou un critère d'éligibilité au championnat du Monde de triathlon U23.

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(e)s et à moins de 1 % du temps du vainqueur du championnat d'Europe U23 de Triathlon 2025 (19 juillet à Melilla).
- Avoir terminé un Triathlon Standard ou Sprint ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) ou Championnat d'Europe Elite à l'une des places ci-dessous **entre le 29 mars et le 20 juillet 2025²** :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
IP < 25,99	TOP 16
IP 26,00 à 40,99	TOP 12
IP 41,00 à 60,99	TOP 8
IP 61,00 à 80,99	TOP 5
IP 81,00 à 110,99	TOP 3
IP 111,00 à 139,99	TOP 1

- Lors des tests de sélection, avoir réalisé l'ensemble des temps suivants, moins de 9'40 (femmes) ou moins de 8'55 (hommes) sur le 800 mètres nage libre, moins de 6'10 (femmes) ou moins de 5'30 (hommes) sur l'épreuve de cyclisme et moins de 16'30 (femmes) ou moins de 14'15 (hommes) sur le 5000 mètres course à pied.

Date de publication de la sélection : 31 JUILLET 2025

² Aucune épreuve organisée en indoor, pour tout ou partie de l'épreuve, ne peut être considérée comme support de sélection pour un critère d'accès ou un critère d'éligibilité au championnat du Monde de triathlon U23.

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR-U23 DE RELAIS MIXTE

Lieu : WOLLONGONG (Australie)

Date de l'épreuve : 17 au 20 octobre 2024

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par World Triathlon)

Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2002 et 2007 peuvent prétendre à la sélection.

Quota maximal World Triathlon : jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de World Triathlon.

Les sportifs sélectionnés sur la course individuelle des Championnats du Monde organisés à Wollongong s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date de publication de la sélection : la veille du relais

CHAMPIONNAT D'EUROPE - DISTANCE SPRINT

Lieu : MELILLA (Espagne)

Dates de l'épreuve : 19 juillet 2025

Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2002 et 2005 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 4 Femmes / 4 Hommes (sous réserve de confirmation par E.T.)

Quota attribué à la France : aucun quota précis n'est attribué à la FFTRI

World Triathlon inscrit les sportifs sur la liste de départ selon le classement World Triathlon Ranking dans la limite de 2 sportifs U23 par fédération nationale.

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir terminé un Triathlon Standard, Sprint ou Super Sprint ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) à l'une des places ci-dessous **entre le 29 mars et le 15 juin 2025³** :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
IP < 10,00	TOP 16
IP 10,00 à 25,99	TOP 12
IP 26,00 à 40,99	TOP 8
IP 41,00 à 60,99	TOP 5
IP 61,00 à 80,99	TOP 3
IP 81,00 à 110,99	TOP 1

³ Aucune épreuve organisée en indoor, pour tout ou partie de l'épreuve, ne peut être considérée comme support de sélection pour un critère d'accès ou un critère d'éligibilité au championnat du Monde de triathlon U23.

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé un Triathlon Standard, Sprint ou Super Sprint ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) à l'une des places ci-dessous **entre le 29 mars et le 15 juin 2025⁴** :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
IP < 25,99	TOP 16
IP 26,00 à 40,99	TOP 12
IP 41,00 à 60,99	TOP 8
IP 61,00 à 80,99	TOP 5
IP 81,00 à 110,99	TOP 3
IP 111,00 à 139,99	TOP 1

- Lors des tests de sélection, avoir réalisé l'ensemble des temps suivants, moins de 9'40 (femmes) ou moins de 8'55 (hommes) sur le 800 mètres nage libre, moins de 6'10 (femmes) ou moins de 5'30 (hommes) sur l'épreuve de cyclisme et moins de 16'30 (femmes) ou moins de 14'15 (hommes) sur le 5000 mètres course à pied.

Date de publication de la sélection : 17 JUIN 2025

⁴ Aucune épreuve organisée en indoor, pour tout ou partie de l'épreuve, ne peut être considérée comme support de sélection pour un critère d'accès ou un critère d'éligibilité au championnat du Monde de triathlon U23.